



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 25 février à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**19/02/2026**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**19/02/2026**

Mme Sonia LAGARDE	M. Alexandre MACHFUL
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Bruno CAPY
Mme Chantal BOUYE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Patrick GUILLON	M. Marc LE LEIZOUR
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Tristan DERYCKE	Mme Kimberley BARONI
Mme Diane BUI-DUYET	M. Christophe DELIERE
M. Warren NAXUE	M. Michel DESMEUZES
M. Marc ZEISEL	Mme Christine BELLET
Mme Pascale SERVENT	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Michel FONGUE	M. Claude CHARLOT
Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Christiane SARIDJAN
M. Philippe BLAISE	M. Emmanuel BERART
Mme Naïa WATEOU	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	
Mme Charlotte THAIAWE	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Valérie LAROQUE	M. Luc BRUN
Nombre de présents	: 32	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Stéphanie PAIMAN
Nombre de votants (13 procurations)	: 45	Mme Magali MANUOHALALO	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Liliane CONDOUMY
		M. Joseph BOANEMOA	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Laurie HUMUNI	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Veylma FALAE	M. Eric MELTESALE
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Christine LE SAINT
		Mme Françoise SUVE	M. Jonas TAOFIFENUA
		Mme Vaimoe ALBANESE	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		Mme Cindy PRALONG	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-312  
autorisant le maire à signer les marchés relatifs à l'acquisition  
de véhicules pour la ville de Nouméa en 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 25 février 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/9 du 6 février 2026,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 11 février 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le maire ou son représentant est habilité à signer les marchés pour l'acquisition de véhicules en 2026.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

- l'acquisition de véhicules pour la police municipale,
- l'acquisition de véhicules utilitaires pour les services de la Ville,

ARTICLE 3 /

Les montants estimatifs sont les suivants :

Consultation	Lot	Montant estimatif F/CFP TTC
Acquisition de véhicules pour la direction de la police municipale	Lot n° 1 : Acquisition de 3 fourgons banalisés	14 700 000
	Lot n° 2 : Acquisition d'un fourgon équipé	8 500 000
	Lot n° 3 : Acquisition de 2 fourgonnettes	9 800 000

	Lot n° 4 : Acquisition de 2 motos	6 500 000
	Lot n° 5 : Acquisition de 3 « Sport Utility » véhicules ( SUV)	15 000 000
Acquisition de véhicules pour les autres directions de la ville de Nouméa	Lot n° 1 : Acquisition de 4 fourgonnettes tous services	11 600 000
	Lot n° 2 : Acquisition de 3 camionnettes plateau double cabine	20 250 000
	Lot n° 3 : Acquisition d'une camionnette tri-benne double cabine	6 750 000
	Lot n° 4 : Acquisition d'une camionnette benne basculante simple cabine	4 650 000
	Lot n° 5 : Acquisition d'un « Sport Utility » véhicule ( SUV) pour tous services	3 250 000

Le montant prévisionnel total de la dépense est estimé à 101 000 000 de francs CFP.

#### ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20260225-10977-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 3 mars 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 FÉVRIER 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 3 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS)     | 2 |
| - DM                | 1 |
| - MISE EN LIGNE     | 1 |